

DELIBERATION N° 88/06-27 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS/SERVICES TECHNIQUES

M. **RAVERDEL** indique à l'Assemblée que le programme des travaux en cours implique un suivi des chantiers et une gestion des équipements après leur réalisation.

Compte-tenu de l'importance des réalisations telles que :

- construction de la Maison des Loisirs,
- construction d'un terrain de foot en stabilisé sur le Plateau,
- construction d'une crèche halte-garderie,
- réaménagement du C.M.S.
- extension des vestiaires du stade du Bon Curé,
- création d'un parking rue Marie Marvingt,
- aménagement de la salle des fêtes,
- réfection de la rue du Mont,

il propose la création de deux postes aux services techniques.

- un conducteur spécialisé de premier niveau, groupe IV (anciennement conducteur PL) chargé de la conduite de poids lourds, ou le cas échéant de véhicules de tourisme ou de véhicules utilitaires légers),
- un agent de maîtrise, groupe IV (anciennement surveillant de travaux) chargé de missions et travaux techniques qui comportent notamment le contrôle de la bonne exécution de travaux confiés à des entrepreneurs ou exécutés en régie ou l'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C. Il peut participer à l'exécution des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de modifier le tableau des effectifs,
- de créer deux postes aux services techniques conformément aux décrets du 6 Mai 1988 relatifs aux aménagements des filières techniques.